

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.041

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECOQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry REGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION CADRE A CONCLURE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LE CONSEIL GENERAL DE CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE ROYAN, POUR LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme Eva ROY

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le contrat de projet du Centre Socioculturel de Royan, association reconnue pour ses actions déterminantes en matière d'action sociale sur le territoire communal et pour sa fonction spécifique "d'animation globale et de coordination", est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

Le nouveau projet social, élaboré par le Centre Socioculturel de Royan, pour quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, a reçu l'agrément de la Commission Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime le 12 décembre 2013.

Par un courrier en date du 6 février 2014, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé la signature d'une nouvelle convention, engageant financièrement les trois principaux partenaires du programme social, soit la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Ville de Royan, de manière à garantir le bon fonctionnement du Centre Socioculturel de Royan.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer cette convention quadripartite jointe à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la convention cadre,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention quadripartite jointe à la présente, engageant financièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Ville de Royan, pour le fonctionnement du Centre Socioculturel de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.041

L'An deux Mille Quatorze, le 28 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECOQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry REGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

Madame Nancy LEFEBVRE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION CADRE A CONCLURE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LE CONSEIL GENERAL DE CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE ROYAN, POUR LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme Eva ROY

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le contrat de projet du Centre Socioculturel de Royan, association reconnue pour ses actions déterminantes en matière d'action sociale sur le territoire communal et pour sa fonction spécifique "d'animation globale et de coordination", est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

Le nouveau projet social, élaboré par le Centre Socioculturel de Royan, pour quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, a reçu l'agrément de la Commission Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime le 12 décembre 2013.

Par un courrier en date du 6 février 2014, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé la signature d'une nouvelle convention, engageant financièrement les trois principaux partenaires du programme social, soit la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Ville de Royan, de manière à garantir le bon fonctionnement du Centre Socioculturel de Royan.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer cette convention quadripartite jointe à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la convention cadre,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer la convention quadripartite jointe à la présente, engageant financièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Ville de Royan, pour le fonctionnement du Centre Socioculturel de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO